

PERSONNE MINEURE – DE 15 ANS

La commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem communique sur les activités des **Accueils Collectifs de Mineurs 2026 (ACM)**. Afin de respecter le droit à l'image, nous vous remercions de remplir la présente autorisation.

Je soussigné(e)..... (Nom, Prénom),
représentant légal de (Nom, Prénom du mineur)

Autorise la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem concernant la captation et l'exploitation de photographies/vidéos le représentant lors des activités des Accueils Collectifs de Mineurs 2026 (ACM) à titre gratuit.

Les photos/vidéos sont susceptibles d'être diffusées sur le site internet de la commune, le bulletin municipal (papier et internet) et le réseau social facebook de la commune.

N'autorise pas la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem

En connaissance de cause, cette autorisation est consentie pour une durée de 1 an.

J'ai été informé(e) que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteinte à sa vie privée et ne lui portent pas préjudice.

Date

Signature